Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences

Rapport d'activité 2012

FNAMS

Sommaire

Edito

Présentation de la FNAMS

Activité technique

Homologations pour usages mineurs 6
Fertilisation des cultures porte-graine 7
Optimiser le rendement grainier 7
Semences de céréales et protéagineux 8
Semences fourragères 10
Semences potagères 13
Semences de betteraves 16

Activité professionnelle

Les Assemblées Générales 20
La rentabilité des productions de semences 20
La réglementation 21
Les Journées des présidents 21
Le congrès d'Orléans 22
l'ESGG 22
Une charte de coexistence entre filières dans le Lot-et-Garonne 23
Centre : CAP Filière, ça avance ! 23
Les jachères apicoles (région Centre) 24
Sud Est : Discussion sur la compétitivité des semences potagères 24
Betteraves : un accord qui a fait ses preuves 25
Céréales : système de rémunération en question 25
La section fourragères FNAMS décembre 2012 26
Des espèces potagères difficiles à produire économiquement 26
Usages mineurs et orphelins, la FNAMS s'implique 27
Assurance récole : le test 27

Communication

Contrats de branche 28
Rencontres 2012 franco-algériennes des céréales 28
Communiqués de presse 28
Bulletin Semences 29
Site internet www.fnams.fr 29
Les notes techniques 29

Organisation

L'organisation professionnelle 30
Les stations FNAMS 32
Glossaire

Edito

Une filière semences française forte

Ce rapport d'activité retrace de façon non exhaustive les travaux et les actions engagés par la FNAMS en 2012 pour défendre nos productions de semences.

Au niveau des actions professionnelles, il s'agit d'appréhender au mieux les conditions de production dans un contexte économique et réglementaire de plus en plus tendu. Au niveau des actions techniques, nous œuvrons pour élaborer les références les plus pertinentes utiles à la performance de nos productions de semences de céréales et protéagineux, de fourragères, de potagères et de betteraves. Avec l'appui de nos partenaires Etablissements Semenciers, nous nous efforçons d'en assurer une diffusion efficace vers les agriculteurs multiplicateurs.

La protection des cultures occupe une part de plus en plus importante dans l'activité technique de la FNAMS (64 %). Cette activité est beaucoup consacrée à l'expérimentation de produits phytosanitaires en vue de leur homologation sur cultures porte-graine, mais vise aussi à progresser vers une approche plus intégrée. Plusieurs dizaines d'espèces mineures entrent dans notre champ d'activité, la tâche est lourde et les dossiers à suivre ne manquent pas. Espèces mineures par la surface, mais parfois très significatives au plan économique. Avec 665 millions d'euros d'excédent dans la balance commerciale agricole en 2011/2012, la filière semences française est une filière d'excellence.

Sachons tous ensemble garder ce niveau de performance !

Jean-Noël DHENNIN
Président de la FNAMS

Présentation

La Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences est à la fois une organisation professionnelle représentant les intérêts des agriculteurs multiplicateurs et une référence technique en production de semences.

Elle est organisée en sections par groupe d'espèces (céréales et protéagineux, fourragères, potagères, betteraves industrielles), les espèces maïs, oléagineux, plantes à fibres et plants de pommes de terre étant représentées au sein de la FNAMS par l'adhésion de leurs associations spécialisées (AGPM Maïs Semence, Anamso, FNPC, SNAMLIN et FNPPPT).

Promouvoir la production de semences et défendre les agriculteurs multiplicateurs

La FNAMS participe activement à l'interprofession des semences (GNIS), avec un réseau de responsables professionnels impliqués, représentant les différentes espèces et régions. Elle contribue notamment :

- à la défense des rémunérations et des conditions de multiplication,
- à l'élaboration de références économiques,
- à l'évolution des réglementations touchant le secteur de la production de semences
- à la promotion de la semence certifiée,
- à la mise en œuvre de conditions favorables au développement de la multiplication de semences en France,
- au soutien des agriculteurs multiplicateurs en cas de litige.

La FNAMS est le porte-parole des producteurs de semences auprès des autres organisations agricoles et des pouvoirs publics français et européens. Elle est membre du groupe semences du COPA COGECA et soutient les positions des multiplicateurs au niveau européen sur des sujets comme la future « seed law » ou encore l'évolution de la PAC. Elle est une association spécialisée de la FNSEA et entretient des relations étroites avec les autres organisations professionnelles agricoles (AGPB, AGPM, CGB, FOP,...).

Les actions professionnelles de la FNAMS sont financées par les cotisations des agriculteurs multiplicateurs de semences.

Réseau des professionnels

- 7 Unions Régionales
- 48 SAMS (syndicats départementaux)
- 230 professionnels actifs au sein des instances dirigeantes et des sections
- 5 associations adhérentes (AGPM Maïs Semence, ANAMSO, FNPC, FNPPPT et SNAMLIN)

Carte des unions régionales

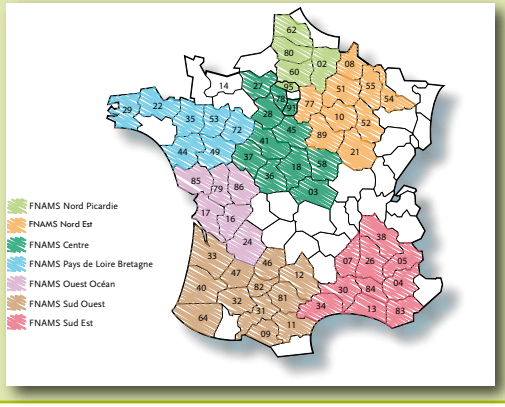

de la FNAMS

Etablir des références techniques en production de semences

L'équipe technique de la FNAMS, sur son réseau de stations régionales implantées dans les bassins de production de semences, élabore des références technico-économiques en cultures porte-graine sur quatre groupes d'espèces : céréales et protéagineux, fourragères, potagères et betteraves industrielles. Elle étudie et met au point des itinéraires techniques et diffuse ses références auprès des agriculteurs multiplicateurs et des établissements semenciers localement.

La FNAMS est engagée dans de nombreux partenariats scientifiques avec les instituts techniques (Arvalis – Institut du Végétal, CETIOM, ITB, CTIFL, ITSAP, ITAB...), la recherche publique... Elle représente également les productions de semences dans diverses instances telles que le pôle de compétitivité Vegepolys, l'AFPF, l'AFPP ou encore le GIS GC HP2E.

Le financement des actions est assuré majoritairement par l'interprofession et par des fonds CASDAR, via Arvalis - Institut du Végétal dans le cas des espèces fourragères et protéagineux. La FNAMS a également bénéficié du soutien financier du Ministère en charge de l'agriculture (programmes CTPS/CASDAR), de FranceAgrimer, des régions Centre, Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes, et de partenariats avec certaines Chambres d'Agriculture.

Répartition du volume d'activité technique par groupe d'espèces

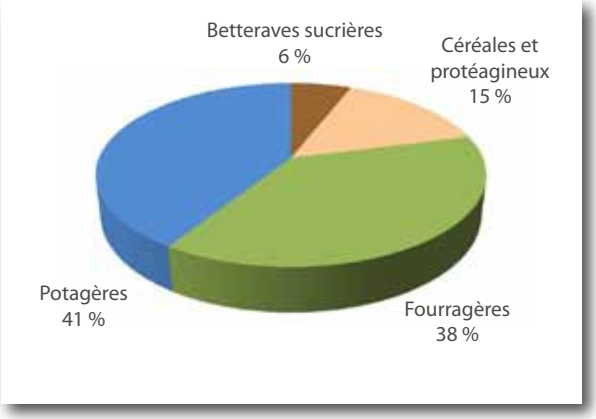

Réseau des salariés

- 7 stations régionales et 1 antenne délocalisée
- 41 salariés permanents dont 25 ingénieurs et techniciens
- 75% de l'activité consacrés aux actions techniques
  - Plus de 170 actions techniques
  - Une vingtaine d'actions de communication technique
- 25% de l'activité en appui au réseau des professionnels

Carte des stations FNAMS

Activité

Comme chaque année, la FNAMS a réalisé en 2012 un programme d'actions techniques consacré à la production de semences, dans un objectif de performance économique et environnementale. Les travaux ont porté sur 4 groupes d'espèces : semences potagères (41% de l'activité technique), semences fourragères (38%), semences de céréales et protéagineux (15%) et semences de betteraves industrielles (6%).

L'équipe technique de la FNAMS, composée de 25 ingénieurs et techniciens, est répartie sur 8 sites d'expérimentation dans les principaux bassins de production. L'activité technique est menée dans le cadre d'un adossement à ARVALIS – Institut du Végétal. Les analyses de lots de semences récoltés dans les expérimentations sont confiées à LABOSEM pour le triage et l'analyse de la qualité germinative, et à la SNES pour les analyses sanitaires.

Un cadre interprofessionnel

L'orientation des programmes d'actions est définie dans le cadre des sections du GNIS, par des représentants des agriculteurs multiplicateurs et des établissements semenciers, avec la participation d'Arvalis – Institut du Végétal dans le cas des espèces fourragères et des protéagineux. Pour certaines actions, il est fait appel à des experts de la recherche publique (INRA, universités).

La protection des cultures : préoccupation majeure

Avec 64% du volume de l'activité, les problématiques de protection des cultures occupent une place prépondérante au sein de l'activité technique de la FNAMS, reflet de difficultés croissantes compte tenu de la disparition de nombreuses molécules et de la nécessité de mettre au point de nouvelles solutions de méthodes de lutte. Les problématiques de désherbage, cruciales pour la compétitivité et la qualité des productions et particulièrement stratégiques en fourragères et potagères, représentent à elles seules 24% de l'activité globale. Les actions visent à expérimenter des produits en vue de leur homologation sur ces espèces mineures et à tester des méthodes de lutte combinant désherbage chimique et mécanique.

La lutte contre les maladies et ravageurs, autre préoccupation majeure, vise à tester de nouveaux produits et à mettre au point des outils de raisonnement des traitements.

Technique

Répartition du volume d'activité par axe de travail

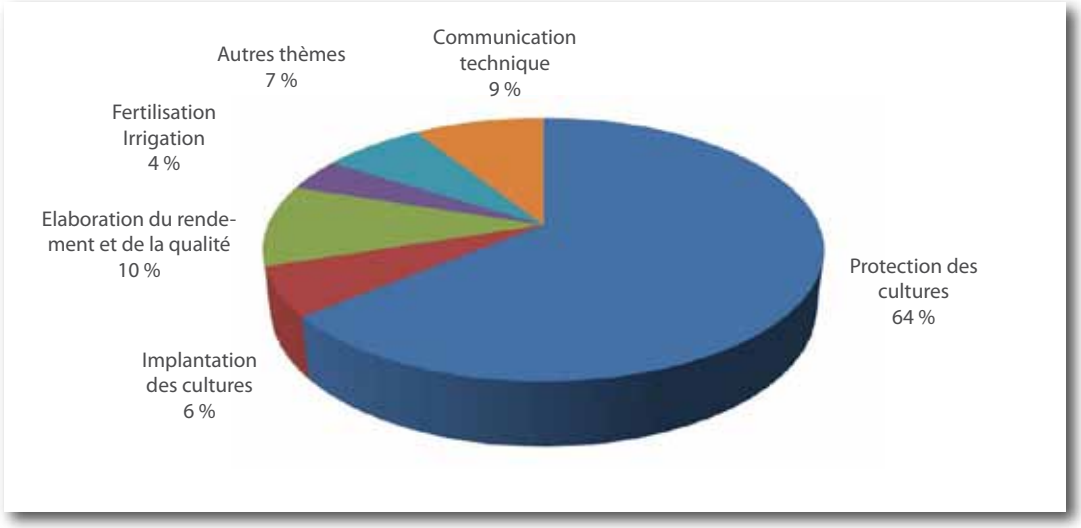

Au-delà de la maîtrise des bio-agresseurs, les problématiques abordées sont nombreuses. Elles concernent l'élaboration du rendement et de la qualité des semences sur le porte-graine, les problématiques de fertilisation (pilotage de la fertilisation azotée notamment), d'implantation des cultures (implantation sous couvert des cultures fourragères)... On trouvera dans les pages suivantes une présentation des principales actions menées au cours de l'année 2012.

Diffusion des résultats

Les actions réalisées en 2012 ont fait l'objet de réunions de restitution dans le cadre des sections du GNIS et de rapports détaillés par groupe d'espèce, diffusés aux agriculteurs et techniciens de production des établissements semenciers. Ces rapports sont disponibles sur demande.

VEGEPOLYS
PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ
ADHERENT

Homologations pour usages mineurs

La protection des cultures est une activité essentielle de la FNAMS. Si une partie de ce travail est consacrée à une meilleure connaissance des pathogènes, de nombreuses expérimentations sont dédiées aux tests de produits phytosanitaires (y compris les produits de biocontrôle). La finalité ultime de ces essais est l'obtention d'homologations sur cultures porte-graine dans le cadre des usages mineurs. La FNAMS bénéficie pour cela d'un agrément BPE qui a été renouvelé en 2011 à la suite d'audits réalisés par le COFRAC.

L'évaluation des substances actives au niveau européen et celle des spécialités commerciales au niveau de l'une des 3 zones, nord, centre et sud de l'Europe (la France est dans la zone sud) est maintenant régie par le règlement CE 1107/2009.

La FNAMS s'attache donc à prendre contact en amont avec les firmes pour tester les produits qui ont un avenir et, en aval, constitue les dossiers d'homologation qui sont envoyés par la firme à l'une des agences d'évaluation de la zone.

Concrètement, malgré le soutien des pouvoirs publics, le nombre de produits homologués va encore diminuer et la FNAMS est très active pour rechercher de nouvelles solutions vis-à-vis des usages orphelins.

La FNAMS participe aussi à différents groupes de travail au niveau français (constitués au sein de l'AFPP par exemple) et européen (coordination usages mineurs), en lien avec de nombreux partenaires (instituts techniques, DGAL, ANSES, UIPP, COPA-COGECA, ...).

Le challenge de demain est de concevoir, en lien avec les pouvoirs publics et les autres filières concernées, un cadre de dossier simplifié pour les usages mineurs à l'échelon zonal. Le fonds usages mineurs prévu dans le cadre du règlement CE 1107/2009 pourrait y contribuer.

Parcelle d'oignons porte-graine dans le Sud Ouest

Fertilisation des cultures porte-graine

Le quatrième programme d'actions de la directive Nitrates a jusqu'ici été décliné par des arrêtés préfectoraux qui permettaient, selon les départements, une adaptation aux contraintes locales. Depuis, un décret (n°2011-1257) a été publié dans l'objectif de remplacer les actuels programmes d'actions départementaux par un programme d'actions national et des programmes d'actions régionaux en vue de lancer, fin 2013, le cinquième programme d'actions.
Un mémo récapitulatif des besoins des cultures porte-graine (mis à jour récemment pour la prochaine campagne) a été communiqué sur la base des références issues des essais de la FNAMS.
La FNAMS a aussi rédigé une note concernant les spécificités des cultures porte-graine et les difficultés d'implantation de certaines espèces bisannuelles après un CIPAN, qui pourraient être prises en compte, selon les conditions pédoclimatiques, dans les programmes d'actions régionaux.
Enfin, des fiches récapitulatives du bilan azoté pour certaines cultures porte-graine ont été communiquées au COMIFER qui les a publiées sur son site internet et un travail va être engagé en 2013 en concertation avec Arvalis – Institut du Végétal pour consolider les éléments de calcul du bilan azoté.

Essais de fertilisation azotée sur ray-grass anglais

Optimiser le rendement grainier

Depuis quelques années les multiplicateurs se plaignent, pour différentes espèces, d'une stagnation des rendements grainiers, voire d'une baisse, qui n'assure plus la rentabilité de certaines cultures (ex : luzerne) ou la fait diminuer fortement (ex : carotte). Afin de répondre à ce questionnement, la FNAMS a engagé à partir de 2011-12 de nouvelles études pluriannuelles qui consistent à rechercher et analyser les facteurs limitants de la production à partir de différentes sources d'information : bilans pluriannuels d'essais FNAMS, analyses de statistiques de production à l'échelle régionale, enquêtes auprès de multiplicateurs et d'établissements, mise en place d'essais « référentiels » en stations régionales…
En luzerne, les premières données recueillies en 2012 dans le Centre-ouest et Sud-ouest illustrent bien cette très forte variabilité de rendement en parcelles : 64 kg à 883 kg/ha (pour une moyenne nationale de piètre niveau aux alentours de 350 kg/ha). En carotte, l'analyse des résultats depuis 10 ans montre une très forte variabilité inter-annuelle et l'impact fort des conditions climatiques au moment de la fécondation des cultures, mais d'autres facteurs semblent aussi à prendre en compte.

La luzerne porte-graine possède un très haut potentiel de rendement, rarement atteint en parcelle de multiplication compte tenu d'un trop grand nombre de facteurs limitants mal maitrisés. Les défauts de pollinisation font partie des principales questions soulevées.

Parmi les facteurs limitant le rendement voire la qualité des semences de carotte, l'impact du travail des pollinisateurs est étudié.

Semences de céréales et de protéagineux

Les actions techniques menées sur semences de céréales et protéagineux visent à établir les références spécifiques aux productions de semences, dans le but de contribuer à maintenir un haut niveau de qualité germinative, sanitaire ou de pureté. Elles portent sur la maîtrise de la qualité du porte-graine, mais aussi sur les étapes ultérieures du process de fabrication des lots.

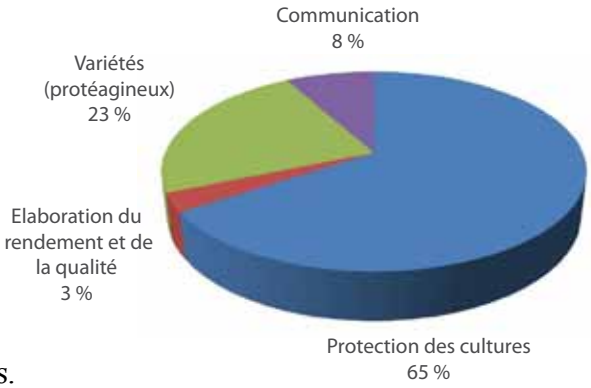

Part des différents thèmes d'études conduits en production de semences de céréales et protéagineux à la FNAMS (programme 2011-12)

Qualité sanitaire des semences de céréales

Fusarioses, ergot, carie... les semences de céréales à paille sont attaquées par différentes maladies qu'il convient de maîtriser pour préserver la faculté germinative (cas des fusarioses), ou pour limiter leur propagation dans l'environnement (ergot, carie).
La FNAMS mène des travaux sur ces différentes maladies par diverses approches : protection fongicide en végétation, protection de la semence ou étude du comportement de la maladie en vue d'une approche de lutte intégrée.
Ces études sont menés en partenariat avec Arvalis - Institut du Végétal, la SNES, l'INRA et des firmes semencières.

Essai ergot sur blé à Bourges : nombre d'apothécies émergées en fonction de la profondeur d'enfouissement (enfouissement manuel le 17 octobre) – Seul un enfouissement profond permet d'éviter la dissémination du pathogène au printemps.

Profondeur cm	Date		
	17-04	27-04	10-05
0 (surface)	0	3	57
1	1	13	118
2	0	21	115
5	0	0	95
7	0	0	85
10	0	0	26
25	0	0	0

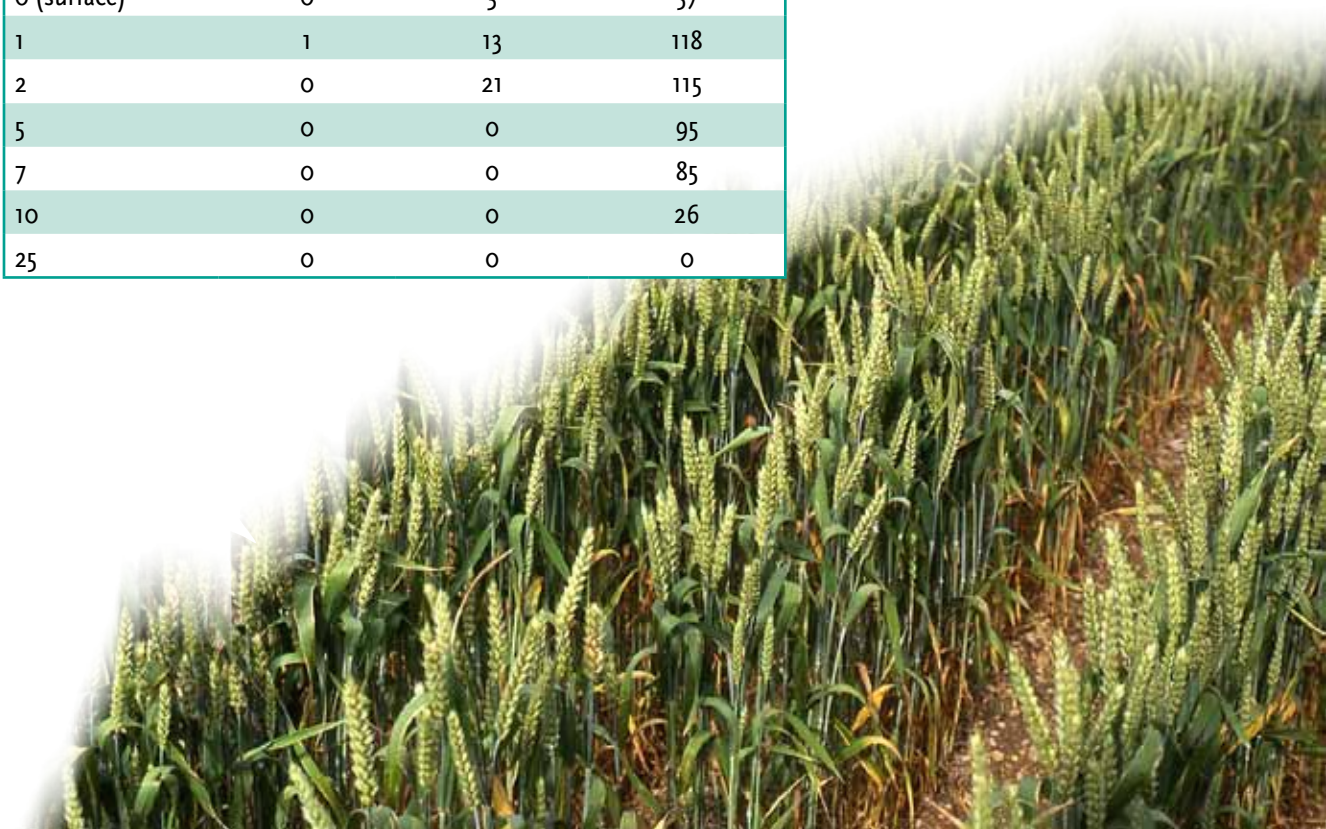

Féverole : une enquête pour mieux connaître le nématode Ditylenchus dipsaci

La FNAMS a reconduit en 2012 ses enquêtes de suivi du nématode *Ditylenchus dipsaci* sur féverole, un parasite qui peut se transmettre par les semences et qui nécessite donc l'élimination des lots infestés. Cette seconde année d'enquête a permis de valider certaines pistes :

- la prédominance de la race géante sur le bassin de production enquêté,
- l'aspect visuel des graines ne permet pas de savoir de manière fiable si le nématode est présent,
- l'importance du mode d'échantillonnage,
- la confirmation de facteurs de risques, comme le type de sol, la fréquence de culture de féverole sur la parcelle.

Cependant, un certain nombre de questions subsistent et l'enquête sera donc reconduite sur 2013.

Féverole de Printemps, récolte 2010 : plante présentant des symptômes typiques du Ditylenchus dipsaci avec tige déformée, coudée avec un gonflement et lésion brune. L'analyse laboratoire de cette plante en confirmera la présence.

Impact de la récolte sur la qualité germinative des lots de semences

Les semences de blé dur sont très sensibles aux réglages excessifs lors du battage.

La maîtrise du battage est une des conditions pour garantir la qualité germinative des lots de semences livrés aux établissements semenciers. Cette opération engendre de façon plus ou moins prononcée des grains endommagés ou cassés, problème récurrent notamment pour le blé dur. Outre la variété et la maturité, la qualité est conditionnée par un ensemble de critères dépendants de la moissonneuse-batteuse et de son utilisation comme le système de battage et de séparation, les équipements, les réglages.

Face aux évolutions des machines, il apparait judicieux pour la FNAMS d'élargir ses références aux nouvelles gammes proposées par les constructeurs afin d'adapter ses préconisations. C'est l'objectif d'une action lancée en 2012 et qui consiste à tester différentes combinaisons de réglages sur des machines récentes et à identifier leurs impacts qualitatifs grâce à l'analyse des échantillons récoltés.

Semences fourragères

La priorité du programme technique fourragères est orientée vers la protection des cultures, dont la maîtrise des adventices en premier lieu. D'autres actions concernent le développement de méthodes de lutte alternatives comme par exemple les réseaux de biosurveillance du parasitisme, l'amélioration de connaissances épidémiologiques ou encore le test de confusion olfactive contre certains ravageurs. Les techniques d'implantation sous couvert, qui visent à mieux gérer les adventices et les charges de production, ont également pris une part importante de l'activité.

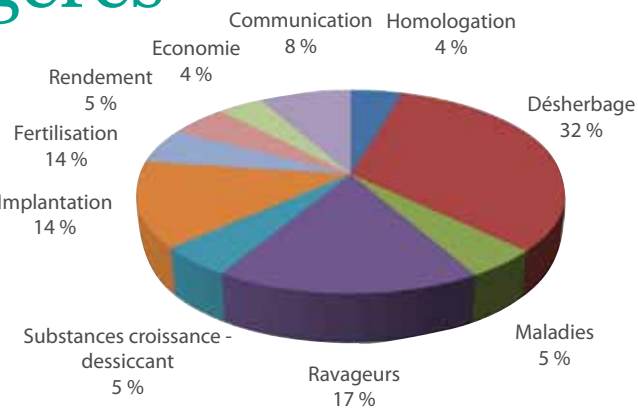

Part des différents thèmes d'études conduits en production de semences fourragères à la FNAMS (programme 2011-12)

Ravageurs : de plus en plus problématiques en fourragères !

La lutte contre les ravageurs constitue le 2ème poste d'activité en semences fourragères. Depuis quelques années, certains ravageurs sont devenus des problématiques majeures pour la production qui se trouve confrontée à des usages orphelins, comme c'est le cas pour le nématode de la luzerne ou le campagnol des champs.

Ditylenchus dipsaci observé au microscope inversé (x10) (source : GEVES)

Ditylenchus dipsaci chez la luzerne

Les problèmes de lots de semences de luzerne contaminés par le nématode des tiges *Ditylenchus dipsaci* (parasite de quarantaine) étaient jusqu'en 2010 gérés par fumigation des semences au bromure de méthyle. Son retrait à l'échelle européenne et l'impasse chimique actuelle ont conduit la FNAMS depuis quelques années à explorer d'autres pistes, en particulier celle de la thermothérapie à la vapeur. Les essais d'évaluation d'efficacité et de sélectivité de la thermothérapie à la vapeur menés en 2012 se sont révélés très concluants, en collaboration avec Incotec et la SNES. Par ailleurs, un projet d'étude a été lauréat de l'AAP CTPS 2012. Il comprend deux volets :

- les méthodes de détection du nématode,
- l'épidémiologie du parasite sur luzerne.

Le partenariat associe la SNES, le GNIS, l'UFS, l'ANSES et la FNAMS qui assure la coordination du projet.

Le campagnol des champs

Le campagnol des champs fait à nouveau d'importants dégâts en production de semences fourragères, qui constituent pour lui des lieux de vie et de reproduction de prédilection. Depuis l'interdiction d'emploi de la chlorophacinone en Europe en usage agricole (2010), le contrôle de ce rongeur n'est plus assuré et de nouveaux pics de pullulation sont à nouveau observés. Dans le pire des cas, cela conduit à la destruction totale de parcelles de multiplication. Un arrêté interministériel a été rédigé et est attendu pour mettre en œuvre au plus vite la nouvelle stratégie de lutte combinant les méthodes préventives et l'emploi possible sous conditions de la bromadiolone. La FNAMS collabore activement à la mise en place du plan de lutte raisonné et collectif au sein des réseaux FREDON.

Campagnol des champs

Observations des indices de présence : la surveillance du territoire constitue le 1er pilier de la stratégie de lutte.

Tychius aureolus de la luzerne

Tychius aureolus est un coléoptère séminivore ravageur de la luzerne porte-graine. La lutte actuelle passe par l'utilisation raisonnée d'insecticides. Or, l'évolution de la réglementation phytosanitaire, la possible apparition de populations de ravageurs résistantes et l'absence de développement à court ou moyen terme de nouvelles solutions insecticides, imposent de développer des méthodes de lutte alternative. L'orientation choisie est l'écologie chimique et plus précisément la confusion lors de la reconnaissance de la reproduction et des sites de ponte de *T. aureolus*, ravageur « montant » de la luzerne et pris comme modèle d'étude. Les travaux sont menés en collaboration avec l'INRA de Versailles. En parallèle, la FNAMS continue d'acquérir des données biologiques relatives au ravageur et étudie également la colonisation des nouvelles parcelles ainsi que l'effet du travail du sol sur les populations de *T. aureolus*.

Tychius aureolus adulte sur une inflorescence de luzerne

Désherbage des fourragères porte-graine, un volume d'essais important

Les essais de lutte contre les adventices dans les cultures de fourragères porte-graine sont toujours aussi nombreux. Ils sont conduits en parallèle d'autres actions alternatives sur les couverts et le désherbage mécanique.
En légumineuses, on a pu voir se concrétiser l'homologation de deux spécialités attendues : CORUM antidicotylédone de post-levée sur trèfles, luzerne et sainfoin ainsi que GIBSON pour la lutte contre de nombreuses adventives sur luzerne installée et contre l'orobanche sur trèfle violet. Les pistes avec ALLIE MAX SX, ALLIE STAR SX (metsulfuron) se sont poursuivies et devraient aboutir rapidement à une demande d'homologation.
Pour les vesces, ce sont les pistes NIRVANA S en pré-levée et CENTIUM SC en post-levée qui sont poursuivies.

En graminées, les expérimentations ont principalement porté sur le positionnement de LEXUS NRJ, HERBAFLEX ET TROOPER. Des dossiers de demande d'homologation ont été transmis aux firmes pour AXIAL PRATIC, FENOVA SUPER, FOLY R et STRATOS ULTRA.

Répartition des types d'essais désherbage conduits sur fourragères porte-graine

Type d'essais	sur graminées	sur légumineuses
Tri herbicides en station	2	3
Comportement au champ	11	7
Rendement en station	10	2
Total	33	12

Utilisation de substances de croissance

L'application de substances de croissance sur graminées porte-graine permet une bonne fécondation et une meilleure photosynthèse, propices au rendement grainier. L'andainage est également facilité.
Sur ray-grass anglais, la situation est plus délicate depuis 2012 suite à l'arrêt du PARLAY C, produit de référence, et l'interdiction de réaliser deux applications de MODDUS.
La FNAMS poursuit des tests avec d'autres produits pour proposer une solution technique performante aux multiplicateurs de ray-grass anglais.

A gauche, parcelle de ray-grass anglais régulée

Implantation : les techniques sous couvert prouvent leurs atouts

La diminution des couverts favorables au semis des fourragères porte-graine (exemple du pois) et des moyens de lutte contre les adventices (peu d'herbicides homologués), incite à repenser les modes d'implantation en aménageant la culture de couvert et/ou la période de semis de la fourragère.
Depuis quelques années, différentes combinaisons de cultures ou de modalités d'implantation (semis simultané ou décalé) ont été étudiées en graminées comme en légumineuses.
L'objectif des études réalisées est double :

- tester la faisabilité et l'intérêt de différents couverts récoltés (céréale, tournesol, maïs...) ou de plantes associées (moutarde, avoine strigosa...) sur la qualité d'implantation des fourragères et le rendement grainier,
- évaluer les incidences sur la conduite culturale de la fourragère (notamment pour la maîtrise des adventices) ainsi que sur les coûts de production (charges directes : intrants + mécanisation + main d'œuvre).

Le semis de ray-grass anglais sous blé d'hiver apparait insolite mais présente un intérêt technico-économique démontré en Champagne.

Semences potagères

La priorité du programme technique est toujours donnée aux actions de protection des cultures : 72 % du volume d'activité y sont consacrés. Parmi ces actions, la recherche de produits phytosanitaires efficaces reste très importante mais les études épidémiologiques, la mise au point et le développement de modèles de prévision des risques maladies (ex : Alternaria carotte, Mildiou oignon), ainsi que l'intégration de méthodes de lutte alternatives ou complémentaires (désherbage mécanique, utilisation d'auxiliaires, etc …) et l'étude des ravageurs émergents se développent. Le programme traite aussi de la fertilisation azotée des cultures (épinard et courgette en 2012) afin de donner aux multiplicateurs des moyens de piloter au mieux leurs cultures (connaissance des besoins, courbe d'absorption), ainsi que d'importantes actions sur la pollinisation des carottes porte-graine, facteur clef de la production.

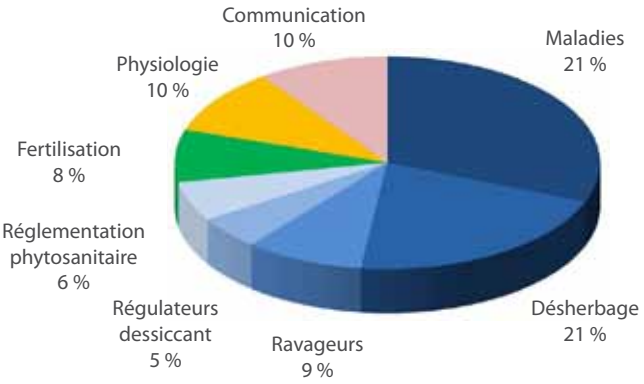

Part des différents thèmes d'études conduits en production de semences potagères à la FNAMS (programme 2011-12)

Carotte : mieux appréhender la pollinisation

La pollinisation de la carotte est entomophile ; divers insectes visitant les ombelles à la recherche de nourriture sont vecteurs de pollen et pollinisent « involontairement » la culture en passant d'une fleur à une autre. En 2012, une étude sur la pollinisation de la carotte a été mise en place par la FNAMS sur quatre parcelles en Beauce. Au cours de cette expérimentation, un inventaire des pollinisateurs a été réalisé et a montré la diversité des espèces de pollinisateurs présents. Deux ordres sont plus représentés dans les parcelles de carotte porte-graine :

- les diptères dont les syrphes et notamment *Sphaerophoria scripta* et diverses familles de mouche,
- les hyménoptères auxquels appartiennent les abeilles domestiques, les abeilles sauvages et les bourdons.

Une étude scientifique publiée en février 2013 a montré l'intérêt de l'association des pollinisateurs sauvages et des abeilles domestiques dans la pollinisation d'arbres fruitiers. Cette compétition positive entre les différents pollinisateurs de la carotte a pu être aussi observée en 2012 sur les quatre sites expérimentaux. La présence de pollinisateurs sauvages dans les cultures de carotte porte-graine est essentielle et complète l'action des abeilles domestiques. Ils participent grandement au rendement de la culture. En effet, en Beauce, les champs de carotte porte-graine peuvent mesurer plus de 300 m de long et les ruches sont souvent positionnées à une extrémité de la culture. La répartition des abeilles domestiques y est hétérogène avec notamment un nombre de butineuses plus faible à l'opposé des ruches, souvent compensé par une population plus élevée de pollinisateurs sauvages (voir graphique).

La localisation des colonies est donc un autre point important apparu au cours de l'essai. En conséquence, pour optimiser la pollinisation de la culture de carotte porte-graine, il est conseillé de répartir les colonies aux deux extrémités de la parcelle.
Les études se poursuivent en 2013.

Sphaerophoria scripta est une espèce de syrphe fréquemment observée sur les ombelles de carotte.

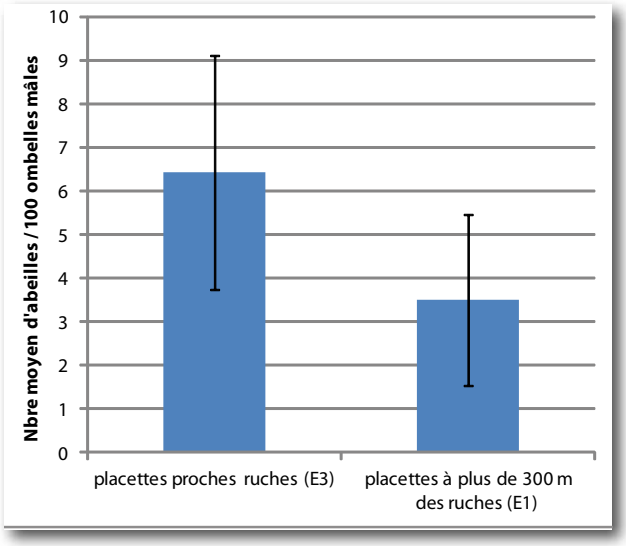

Plus on s'éloigne des ruches, moins on dénombre d'abeilles domestiques sur les ombelles.

Les ravageurs en production de semences potagères : une préoccupation croissante

Les ravageurs du sol restent une préoccupation majeure, avec notamment la lutte contre les mouches et les taupins. En 2012, les essais se sont poursuivis sur la mouche de la carotte et le FORCE 1,5G a été homologué sur les cultures potagères PPAMC et florales porte-graine. De nouvelles pistes sont étudiées, tant en traitement de sol qu'en végétation.

Outre les ravageurs classiques : altises et méligèthes sur crucifères pour lesquels des essais d'efficacité de produits sont réalisés, pucerons sur toutes cultures, baris du chou... de nouveaux ravageurs se développent et ont fait l'objet d'enquêtes ou d'expérimentation en 2012. Ainsi des enquêtes ont été réalisées pour identifier la « mouche du cœur » de l'épinard, ravageur à l'origine de la destruction du bourgeon terminal. Plusieurs espèces de la famille des Anthomyiides ont été trouvées. Sur navet porte-graine, le charançon du bourgeon terminal apparait comme le ravageur le plus important. De nombreuses attaques de mineuses notamment sur alliacées (poireaux principalement) et sur pois potager ont été signalées. Enfin sur carotte porte-graine au cours de l'automne 2011, nous avons été alertés de la présence de miellat sur les plantes et de larves inconnues. Le ravageur identifié est un psylle du genre *Bactericera*, qui semble être à l'origine de la transmission de maladies (phytoplasme / bactérie) pouvant entraîner le dépérissement des cultures.

En carotte toujours, des essais ont aussi été réalisés sur les punaises (Lygus ou Orthops) que l'on trouve dans les ombelles au cours de la floraison. Trois essais ont été réalisés : l'un d'eux a montré un effet négatif très net de ces ravageurs sur la faculté germinative des semences (perte de 14% en moyenne), l'autre un effet sur le rendement grainer. Ces punaises sont ainsi une piste sérieuse qui pourrait, même si elle n'est pas la seule, expliquer les pertes de rendement ou de qualité observés sur cette culture.

Dégâts de mouche sur racine de carotte

Autographa gamma sur épinard

Altise sur radis

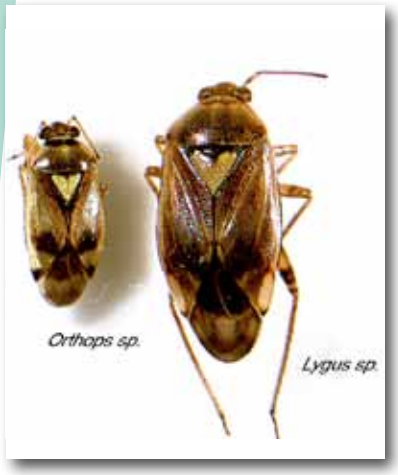

Orthops et lygus prélevés sur carotte

Mineuse sur pois potager

Thrips sur oignon

Botrytis et problèmes de germination sur oignon

Le Botrytis constitue une maladie particulièrement redoutable pour l'oignon porte-graine. Sur hampe, ce champignon provoque un dessèchement de l'ombelle et de la hampe (photo) et conduit à une perte de rendement ainsi qu'à une altération de la qualité des semences produites. Les essais menés par la FNAMS en 2012 ont montré que les défauts de germination des semences d'oignon sont, en partie, liés à la présence de Botrytis et que *Botrytis allii / aclada* sont les principaux agents pathogènes responsables de symptômes de Botrytis sur oignon porte-graine. Des travaux sont poursuivis en 2013 pour mieux comprendre les conditions de contamination et adapter les méthodes de lutte.

Symptômes de dessèchement de l'ombelle et de la hampe sur oignon porte-graine dus à B. allii / aclada et observés lors du suivi de parcelles 2012

Essais de méthodes de lutte alternatives pour les productions sous abris

Les essais sous abris de la FNAMS privilégient les méthodes et produits alternatifs, pour faire face aux préoccupations relatives à l'exposition des travailleurs et au respect des pollinisateurs. Plusieurs stations sont équipées de tunnels et ont donc pu accueillir ces essais, sur deux thématiques et cultures différentes : il a été testé divers auxiliaires contre les ravageurs du chou-fleur (des parasitoïdes et des prédateurs de pucerons), ainsi que des produits de type stimulateur de défense des plantes, ou stimulateurs de vitalité contre les maladies du sol affectant les cultures de poireau.

Semences de betteraves

La priorité du programme technique est donnée aux actions relatives à la connaissance de la physiologie et la maîtrise de la qualité des semences avec notamment les études sur la vernalisation, l'environnement des productions de semences. Les actions en matière d'optimisation technico-économique des interventions culturales portent sur la gestion de l'interculture (CIPAN) et la mise au point d'une planteuse semi-automatique. La protection des cultures concerne la recherche de nouveaux dessiccants, la lutte contre le Lixus et une veille technique sur les méthodes alternatives. Les actions concernant le suivi et l'adaptation des techniques à la réglementation phytosanitaire et azote conservent une part importante dans le programme technique.

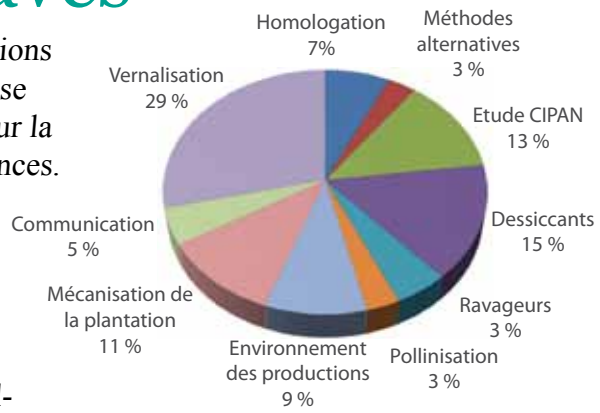

Part des différents thèmes d'études conduits en production de semences de betteraves à la FNAMS (programme 2011-2012)

Vernalisation des betteraves porte-graine

Plante de betterave non montée au premier plan

L'année 2007 a mis en évidence, dans le Sud-Ouest de la France, des défauts de montaison sur un certain nombre de cultures de production de semences de betterave sucrière. Ces problèmes allaient de la montaison irrégulière ou tardive dans le meilleur des cas, jusqu'à la non montaison d'une partie, voire de la quasi-totalité de la culture.

La création variétale s'oriente vers des variétés de plus en plus résistantes à la montaison et dans le même temps le réchauffement climatique accentue le risque de besoins en vernalisation non satisfaits pendant la phase de pépinière.

Une étude pluriannuelle débutée en 2009 a permis de formuler des hypothèses afin de déterminer les paramètres influençant la montaison et les retards de floraison. Des études climatiques permettront de mieux prévoir les risques de défauts de montaison. Il restera alors à mettre au point les techniques adaptées aux génétiques les plus difficiles pour essayer de corriger ces défauts de vernalisation.

Mécanisation de la plantation des betteraves porte-graine repiquées

Une action visant à la construction d'une planteuse semi-automatique a été proposée par la commission des actions spécifiques interprofessionnelles de la section Betteraves et chicorées industrielles du GNIS.
Ce projet de mise au point a été conduit sous la responsabilité d'un groupe de travail interprofessionnel, présidé par Bruno Rossi, agriculteur multiplicateur, et animé par la FNAMS. Les nombreuses actions conduites avec des agriculteurs multiplicateurs et des artisans locaux, ont permis de construire un prototype à 2 éléments validé par le groupe de travail en 2011.
Au cours de l'été 2011, il a été décidé de rechercher un partenaire industriel susceptible de réaliser, à partir du prototype, une machine complète de présérie. C'est la société COMASIR, installée en Lot-et-Garonne qui a été choisie.
COMASIR a réalisé un travail de Conception Assistée par Ordinateur et a proposé en Septembre 2011 une maquette de planteuse. En avril 2012, une planteuse à 1 module a été testée avec succès (photo 1), puis un deuxième module a été construit à l'automne 2012 (photo 2). Une machine complète à 4 modules a été livrée fin 2012 (photo 3). Les premiers essais de cette planteuse à 4 éléments seront réalisés au cours du printemps 2013. Une deuxième machine à 5 modules, financée par les établissements multiplicateurs des semences va être livrée courant 2013.

Photo 1

Photo 2

Photo 3

Lutte contre le lixus

Le lixus est un coléoptère, principal ravageur de la betterave porte-graine (sucrière, fourragère et potagère) dans le Sud de la France. Si l'adulte, qui se nourrit du limbe des feuilles, cause très peu de dégâts, c'est surtout la larve qui se développe à l'intérieur des tiges et des ramifications qui peut occasionner des pertes de rendement estimées à plus de 30 %.
La FNAMS a conduit des expérimentations depuis de nombreuses années sur ce ravageur en collaboration avec l'INRA. Ces études ont permis de mettre au point une méthode de lutte basée sur l'observation des adultes et la présence de trous de ponte sur les tiges au cours de la montaison.
Les études en cours visent à tester de nouveaux insecticides en vue de leur extension d'usage mineur pour lutter efficacement contre le lixus. Les études à venir ont pour objectifs de mettre au point des méthodes plus fiables d'observation par le piégeage afin de mieux piloter la protection insecticide et la recherche de solutions alternatives à la lutte chimique.

Activité

Les surfaces en multiplication atteignent près de 345 000 ha en 2012 et ont été réalisées par plus de 17 000 agriculteurs multiplicateurs. On observe un redressement des surfaces par rapport à 2011 pour quasiment tous les groupes d'espèces sauf les protéagineux et dans une moindre mesure les potagères. La situation reste délicate pour les productions de semences fourragères dont la rentabilité est mise à mal par la hausse des cours des grandes cultures.

En semences potagères les résultats qualitatifs de cette campagne 2012 ont été hétérogènes. Dans plusieurs départements, le coup de froid de l'hiver 2012 a provoqué des dégâts qui ont conduit les professionnels locaux à engager des démarches d'indemnisation via le fonds des calamités agricoles. Dans quelques départements isolés, les conditions climatologiques particulières de l'année 2012 ont aussi conduit à des concurrences entre cultures de semences et jachères mellifères au moment de la pollinisation.

Le froid de l'hiver 2012 a également impacté les cultures de graminées de certaines zones de productions françaises. Pour relancer les cultures fourragères, il est de plus en plus important de construire les références d'arbitrage autour d'indicateurs économiques, aussi bien en légumineuses qu'en graminées afin d'engager un débat objectif et serein entre partenaires Etablissements et agriculteurs multiplicateurs. Après les graminées et la luzerne, un travail s'engage en ce sens sur le trèfle violet.

La convention type de multiplication a été revue et proposée à l'homologation des Ministères concernés. Une réflexion est également en cours au sein de la section fourragères du GNIS pour mieux valoriser les atouts des semences fourragères dans les filières d'aval (viande, lait, fromage).

En semences de betteraves, l'année 2012 a été correcte en rendement et en qualité. De l'avis général, l'accord interprofessionnel fonctionne et permet d'apporter des rémunérations satisfaisantes aux agriculteurs quels que soient les matériels génétiques proposés à la multiplication.

En semences de céréales pour la récolte 2012 le fonctionnement de l'accord interprofessionnel a conduit à un calcul de la base consommation en plus fort décrochage qu'en 2011 par rapport aux prix de marché. Les agriculteurs multiplicateurs doivent garder en tête que le mécanisme fonctionne dans les deux sens ce qui leur garantit un lissage sur la durée.

Professionnelle

Evolution des surfaces de cultures porte-graine en France depuis 2001

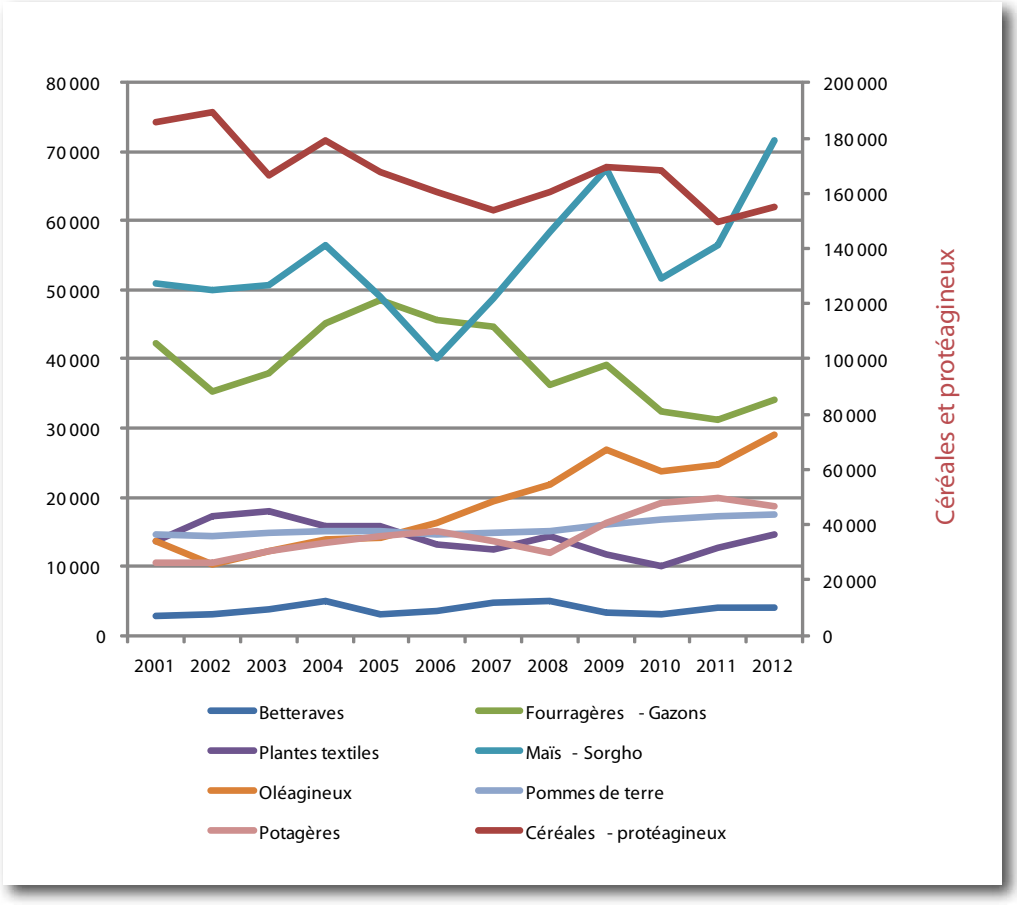

Source GNIS

Bilan des assemblées générales des SAMS et Unions Régionales

La plupart des Assemblées Générales des Unions Régionales et des Syndicats Départementaux ont eu lieu fin 2012 et début 2013. Deux thèmes principaux ont été abordés au cours de ces rencontres : la rentabilité et les coûts de productions des productions de semences, en lien avec la hausse des cours des grandes cultures, d'une part, et les questions règlementaires (utilisation des produits phytosanitaires, mise en œuvre de la Directive Nitrate, reconduction des arrêtés départementaux protégeant les zones de semences...) d'autre part. Ces rencontres, riches d'échanges entre agriculteurs, se sont parfois accompagnées de visites comme celle organisée par l'Union Pays de Loire Bretagne sur le site du Gévès de l'Anjouère ou celle des caves de Gigondas organisée par la Fnams Sud Est.

L'AG de la FNAMS Centre s'est tenue à Blois le 20 novembre 2012.

La rentabilité des productions de semences, un sujet souvent abordé

La question de la rentabilité de certaines cultures de semences apparaît plus dans les débats ces temps-ci en raison du raffermissement des cours des grandes cultures mais également de l'attractivité d'autres cultures de semences. De ce fait, certains agriculteurs multiplicateurs se désengagent. Des discussions ont lieu dans le cadre de l'interprofession, sur la base d'indicateurs économiques et de chiffres d'affaires, avec un historique, qui permettent un débat objectif entre agriculteurs et entreprises semencières.
Pour autant, la FNAMS attend de ses partenaires établissements qu'ils fassent des propositions encourageantes en termes de rémunération sur toutes les espèces et notamment sur les espèces fourragères et certaines espèces potagères. Pour cette section en particulier, un groupe de travail spécifique a été créé, visant à remettre à plat les éléments techniques et/ou économiques pour quelques espèces dont la rentabilité est menacée : pois, carotte, oignon. Ces efforts de concertation sont indispensables pour maintenir le réseau de multiplicateurs et encourager des jeunes agriculteurs à se lancer dans cette activité qui nécessite une prise de risque, un engagement dans la technique et certains investissements spécifiques.

Evolution du chiffre d'affaires du dactyle comparée à celle du blé et du colza

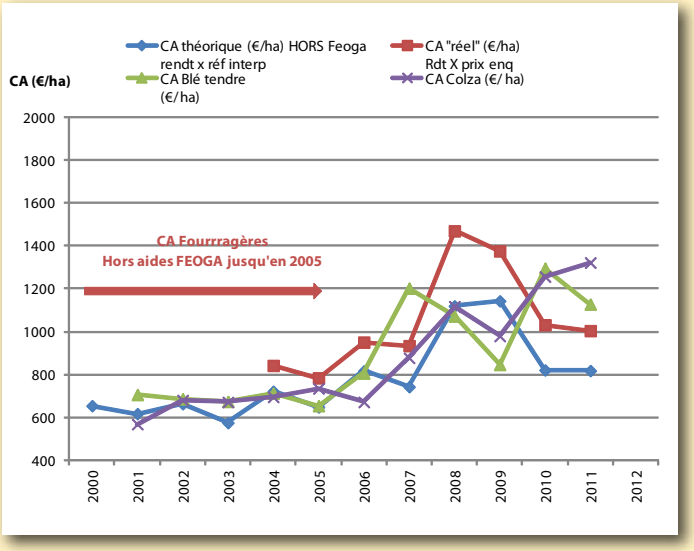

Les responsables professionnels s'entraînent à l'interview

Répondre à une interview est un exercice difficile et souvent mal connu. La FNAMS a organisé à Paris les 6 et 7 décembre 2012 une formation à l'interview, avec l'IR-COM, pour aider ses responsables professionnels à mieux connaître le monde des médias et à préparer leurs interviews.
Seize participants se sont prêtés au jeu, répondant aux questions des formateurs sous l'œil averti de la caméra, sur des sujets d'actualité pour la filière semences. Une expérience qui leur a donné envie d'approfondir cette formation pour continuer à s'améliorer.

Mise en pratique de l'interview : pas si facile !

Point sur les réglementations concernant les porte-graine

C'est dans le courant de l'été 2012 que la Commission Européenne a dévoilé sa première mouture de la future « seed law », qui devra remplacer les actuelles directives semences. Le projet s'est avéré plutôt satisfaisant et les principaux partenaires de la filière française dont la FNAMS se sont réjouis de voir que les grands piliers de la règlementation, inscription, contrôle et certification, avaient été maintenus dans ce texte. La Commission a souhaité toutefois réserver plus de souplesse pour l'inscription et la commercialisation des variétés de niche. La FNAMS s'est exprimée au sein du COPA pour que les assouplissements du système permettent tout de même d'assurer la traçabilité et la sécurité sanitaire des opérations sur l'ensemble du territoire français.
2012 a également été une année riche de réflexions sur l'évolution de la PAC. La FNAMS s'est positionnée au sein du COPA pour le maintien de la possibilité de recouplage sur les semences. Des discussions ont eu lieu en ce sens au sein de la section fourragères du GNIS. En effet, l'objectif du recouplage est de maintenir des productions en difficulté et qui seraient particulièrement intéressantes au plan économique, environnemental ou social. Une définition dans laquelle les semences fourragères s'insèrent parfaitement.
Enfin concernant l'application de la directive nitrate, 2012 a vu le fonctionnement des GREN (Groupe Régionaux d'Experts Nitrate), dans lesquels la FNAMS, représentée par son partenaire Arvalis - Institut du Végétal, a essayé de faire valoir les spécificités des productions de semences en transmettant aux experts des éléments techniques spécifiques. Concernant la question des CIPAN, les nouvelles règles proposées dans un projet de décret posent problème notamment pour l'implantation de certaines porte-graine en fin d'automne, début hiver. La FNAMS demande de laisser la possibilité aux GREN de proposer des adaptations régionales concernant les dates de semis et de destruction des CIPAN, selon les spécificités des pédoclimats.

Congrès 2012 : la compétitivité des productions de semences

C'est à Orléans que les agriculteurs multiplicateurs et professionnels de la filière semences se sont retrouvés pour le congrès annuel de la FNAMS. Les congressistes ont pu visiter l'usine moteur de John Deere, les établissements RAGT et Jouffray-Drillaud, ainsi que des exploitations en production de semences, de plants de pommes de terre et en maraîchage.

Visite de l'exploitation de Stéphane Boullier en plants de pommes de terre

La table ronde du congrès portait cette année sur les « leviers pour la compétitivité de la production de semences française ». Les intervenants ont tout d'abord démontré le dynamisme de la filière semences française, avec sa balance commerciale positive de 600 millions d'euros en 2011, son organisation efficace et son potentiel en matière d'emplois.

Les discussions ont ensuite porté sur les moyens à mettre en œuvre pour maintenir la compétitivité de la filière. Plusieurs leviers ont été évoqués, comme le renforcement de la recherche (élargissement des partenariats, réduction des temps de transferts...), mais aussi des efforts pour éviter les distorsions de concurrence, que ce soit au niveau de la réglementation agricole et environnementale ou du coût de la main d'œuvre.

La FNAMS œuvre avec l'interprofession pour que la filière semences française conserve sa place parmi les leaders.

ESGG : enquête sur les homologations

Les membres de l'ESGG lors de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ESGG (European Seed Growers' Group) 2012 a eu lieu en Italie à Senigallia avec la participation des délégués des huit pays membres.

Une grande partie des débats s'est orientée autour de la question des homologations de produits phytosanitaires en usages mineurs. En amont de la réunion, une enquête avait été menée afin de comparer la situation des différents pays sur divers aspects : modalités pour le dépôt de dossiers « usages mineurs » en production de semences, lien et appui des Pouvoirs Publics sur le sujet, lien avec les firmes phytopharmaceutiques dans le montage des dossiers, exemple de situations (usages orphelins) particulièrement critiques. Cette enquête a montré des situations très contrastées et la difficulté de mener une réflexion commune sur le sujet.

Toutefois, les membres de l'ESGG ont décidé de poursuivre les efforts pour mutualiser des informations et notamment une liste des usages orphelins en production de semences auprès des experts de chaque pays membre.

Lot-et-Garonne : une charte de coexistence entre filières

de gauche à droite :
Pierre Camani – Président du Conseil général du Lot-et-Garonne
Bertrand Auzeral – Président de l'Abeille Gasconne
Yves Guibert – Président du CIVAM AGROBIO 47
Michel Leyre – Président du SAMS 47

Photo X. Chambelland - CG47

En décembre 2012, une charte a été signée dans le Lot-et-Garonne par les représentants du Conseil Général 47, du SAMS 47, de l'Abeille Gasconne et du CIVAM Agrobio 47, les engageant à mieux organiser l'espace rural afin de sécuriser leurs filières.
Ce sont les agriculteurs qui sont à l'origine de ce projet et en particulier les producteurs de semences qui s'inquiétaient pour l'isolement de leurs cultures. Les différents signataires se sont réunis tout au long de l'année pour exprimer leurs attentes les uns vis-à-vis des autres et rédiger la charte. Ils se sont fixé quatre objectifs :

- développer le dialogue entre les usagers de l'espace,
- contribuer à la maîtrise des flux de pollen,
- préserver les insectes pollinisateurs indispensables aux activités agricoles,
- améliorer l'usage des traitements phytosanitaires.

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'actions va être mis en place en 2013, avec une cartographie des productions (semences, bio, ruchers), des formations et des aides à l'investissement.
D'autres filières pourraient signer cette charte et le Lot-et-Garonne deviendrait un département modèle de gestion partagée du territoire.

Centre : CAP Filière Semences, ça avance !

En région Centre, le projet CAP filière a réalisé à l'automne 2012 son bilan mi-parcours, occasion de faire le point sur les actions engagées par la FNAMS et les partenaires du projet : Chambres d'agriculture régionale et départementales, GNIS, ADAPIC et établissements.
Outre l'avancée en matière d'expérimentations sur de nombreux sujets travaillés par la FNAMS, l'année a été marquée par une journée filière en juin 2012 au sein de l'établissement FRASEM, qui a réuni plus de 120 personnes autour de différents ateliers. Un forum semences à la Chambre d'agriculture de Blois a également été organisé en novembre 2012 avec plus de 16 établissements et 90 participants, en vue de développer des contrats de multiplication dans la région.
D'autre part, le projet a permis des échanges nourris entre les filières apicoles et semences avec plus de 50 participants à la journée pollinisation organisée en novembre avec l'ADAPIC. Le projet CAP filière est très concerné par des problématiques importantes qui conditionnent le développement des semences dans la région comme l'accès à l'irrigation et l'influence des jachères vis-à-vis de la pollinisation des productions de semence.

Centre : jachères apicoles et production de semences

La réglementation BCAE et en particulier l'obligation de maintenir des particularités topographiques au sein de l'exploitation entraînent en Beauce un développement de zones favorables à la biodiversité. Des bordures de routes et de champs non entretenus, des jachères faune sauvage, fleuries ou apicoles sont ainsi en expansion sur le territoire agricole.

En 2012, dans le département de l'Eure-et-Loir, des jachères apicoles composées de sainfoin, mélilot et trèfle ont ainsi fleuri en même temps que des carottes porte-graine. Les multiplicateurs qui louent des ruches pour assurer la pollinisation de leurs cultures n'ont pu que constater la fuite des butineuses vers les jachères apicoles. Malgré la signature d'un arrêté préfectoral protégeant les zones semences, le broyage des jachères apicoles a été quelquefois difficile et le voisinage a eu parfois du mal à comprendre les contraintes de la production de semences. Pour éviter de nouveaux conflits et afin de gérer au mieux le territoire dans l'intérêt de tous, la FNAMS a établi des contacts avec les organisations concernées : fédération de chasse, Association Hommes et Territoire et Chambres d'Agriculture. Une prospection sur le terrain de l'impact des jachères apicoles est prévue en 2013 et la mise au point d'un mélange spécifique pour les zones semences est en projet.

Sud Est : discussions sur la compétitivité des semences potagères

A la demande des multiplicateurs du SAMS de la Drôme pour leur assemblée générale, une intervention a été faite par la FNAMS sur la compétitivité des semences potagères au niveau local. Les espèces potagères les plus multipliées dans le département (oignons, radis, pois potager et betterave potagère) ont ainsi été analysées sur le plan de la régularité des rendements, du niveau de chiffre d'affaires dégagé et de l'estimation des charges directes avec des chiffres locaux quand cela était possible.

Puis un point a été fait vis-à-vis des cultures concurrentes localement que sont le blé tendre, le blé dur, le maïs grain irrigué, le tournesol semences et le maïs semences, que ce soit en terme de chiffres technico-économiques ou d'atouts/contraintes du système. Le tournesol semences et le maïs semences, sont deux cultures en plein essor, particulièrement adaptées sur le plan régional, qui présentent l'avantage d'un système de rémunération interprofessionnel construit et attractif.

Une des principales conclusions est la nécessité de connaître ses propres charges de production et de raisonner non pas seulement à la culture mais à l'échelle de l'exploitation, et cela sur plusieurs années, afin d'appréhender la compétitivité des semences potagères.

Evolution des surfaces (ha) en semences potagères de 2007 à 2011, espèces principales, Drôme (source GNIS)

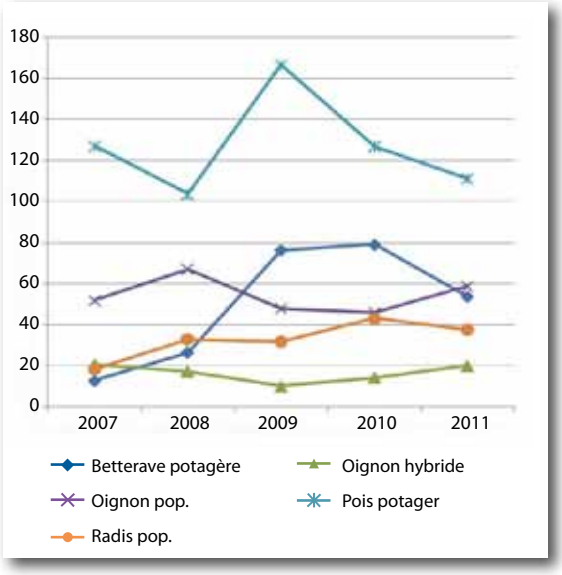

Betteraves : un accord qui a fait ses preuves

L'accord interprofessionnel sur la multiplication de semences de betteraves monogermes repiquées en est à sa quatrième année d'application et recueille la satisfaction des agriculteurs multiplicateurs et des établissements semenciers.
Le principe de cet accord conclu en 2009 fut de fixer un produit brut objectif de 7,750 €/ha pour un rendement moyen de 20 quintaux, ce produit brut se décomposant ensuite en une part fixe, une part variable indexée sur le rendement et une prime qualité. A partir de ces données de référence, un produit brut par établissement pouvait être défini en fonction du rendement moyen de la campagne.

De l'avis général, les grands objectifs fixés lors de la conception de l'accord en 2009 ont été atteints : sécuriser le produit brut par hectare, lisser l'effet des génétiques dans le calcul de la rémunération, mettre en place un système d'indexation annuel pour les différentes composantes du produit brut. Au-delà de ces aspects, les bénéfices de cet accord ont été d'apaiser les discussions entre agriculteurs et établissements et d'établir un cadre de discussion objectif et consensuel. Un modèle dont pourraient s'inspirer d'autres filières dans le contexte actuel !

Céréales : système de rémunération en question

Le système de référence interprofessionnelle, tel qu'il a été mis en place en 2007, est source de débats lors d'années comme 2011 et 2012. En effet, en indexant la base consommation du blé tendre semence sur des cotations marché à terme à trois périodes de l'année mais à cheval sur deux campagnes, le lissage recherché est certes présent mais la déconnexion avec les cours des céréales peut parfois se faire ressentir.
La base consommation est en principe ce que toucherait l'agriculteur s'il livrait en consommation sa production de semences (blé tendre et triticale). C'est une référence d'arbitrage en cas de litige : les établissements sont libres de payer au-delà ou en deçà. A cette référence doivent être ajoutés ou soustraits divers éléments (dont frais d'approches) afin d'aboutir à la rémunération finale.

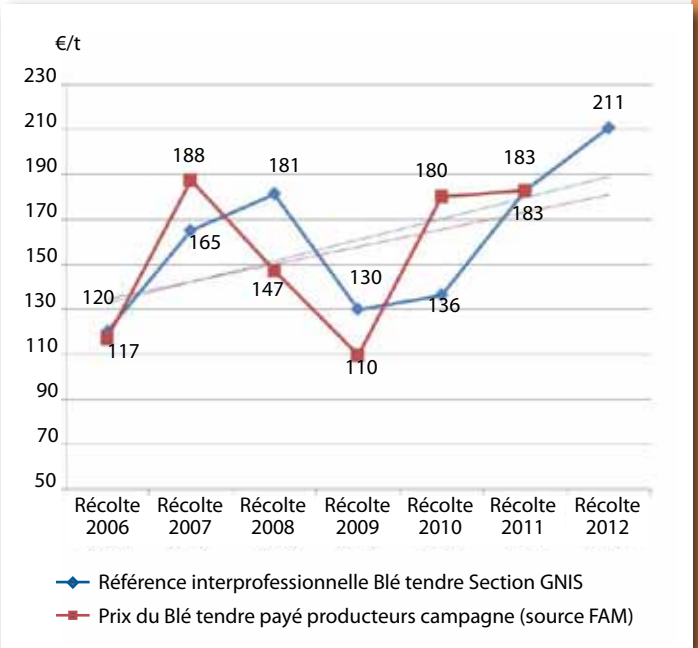

Récolte 2006 à récolte 2011, comparaison du prix moyen payé au producteur pour du blé tendre (source France Agri Mer - FAM) et de la référence interprofessionnelle base consommation blé tendre établie par la section céréales du GNIS. La moyenne des valeurs des deux séries est la même sur 2006 à 2011, à savoir 154 €/t.

Section Fourragère de la FNAMS : des échanges fructueux pour faire face aux difficultés

La section Fourragère de la FNAMS s'est réunie en session plénière autour de son Président Michel Vitu en Anjou fin décembre 2012. La nouvelle convention-type de multiplication fourragère du GNIS a vu le jour après de nombreux échanges en interprofession au cours des deux dernières années durant lesquelles Michel Liénard a porté la voix de la FNAMS. Les deux documents fondateurs de tout contrat de multiplication « Convention-type » et « Règlement Technique » sont désormais harmonisés. Pas de changement fondamental dans les obligations respectives de l'agriculteur-multiplicateur et de l'établissement mais des évolutions importantes rendant par exemple l'agréage sur échantillons contradictoires obligatoire par défaut.

La référence aux indicateurs économiques qui conditionnent la rémunération du multiplicateur a également trouvé sa place dans cette nouvelle version.

Laurent Miché, Thierry du Fretay et Pierre Lasgleizes ont rappelé les dernières évolutions concernant les conditions de rémunération dans chacun des deux groupes d'espèces (graminées et légumineuses) ainsi que le travail du groupe « indicateurs économiques » désormais commun à toutes les fourragères. Les échanges sur les rencontres entre professionnels multiplicateurs et établissements dans les différents bassins de production mettent bien en évidence le nécessaire lien permanent entre les deux parties pour garder confiance en l'avenir pour nos productions et rester en cohérence avec les réalités économiques propres à chaque région.

Autour de son Président Michel Vitu, la Section et ses délégués régionaux partagent leurs expériences et questionnements sur leur filière. « L'intérêt de notre engagement à la FNAMS est technique et économique depuis plus de 30 ans. C'est dans ces moments de partage d'expériences et de convivialité que l'on construit notre force et notre efficacité pour les nombreuses réunions interprofessionnelles de l'année où la voix de la FNAMS doit se faire entendre. »

Des espèces potagères difficiles à produire économiquement

C'est le cas de quatre espèces listées en 2011 par l'interprofession dont le chiffre d'affaires réalisé en moyenne atteint difficilement la moyenne des objectifs fixés par les établissements, voire des charges de production : pois potagers, carotte, oignon et épinard.

En épinard, trop peu d'intervenants sont sur le marché, il n'y a ainsi pas d'actions envisagées.

En carotte, des problèmes techniques de germination et de rendement sont incriminés et un groupe de travail planche donc là-dessus depuis presque deux ans.

En production d'oignon, des négociations en région à l'initiative des producteurs ont abouti à une évolution de la rémunération à la hausse à partir de la récolte 2012 ainsi qu'à la sécurisation d'une partie du chiffre d'affaires de la part du plus gros faiseur.

Enfin en pois potager, suite à une réunion spécifique fin 2012, les établissements ont annoncé une hausse du chiffre d'affaires objectif à la demande des multiplicateurs, qui l'ont cependant jugée insuffisante.

Exemple du pois potager semence : récolte 2007 à 2011 comparaisons du chiffre d'affaires moyen réalisé, de la moyenne des objectifs fixés par les établissements, et des charges directes.

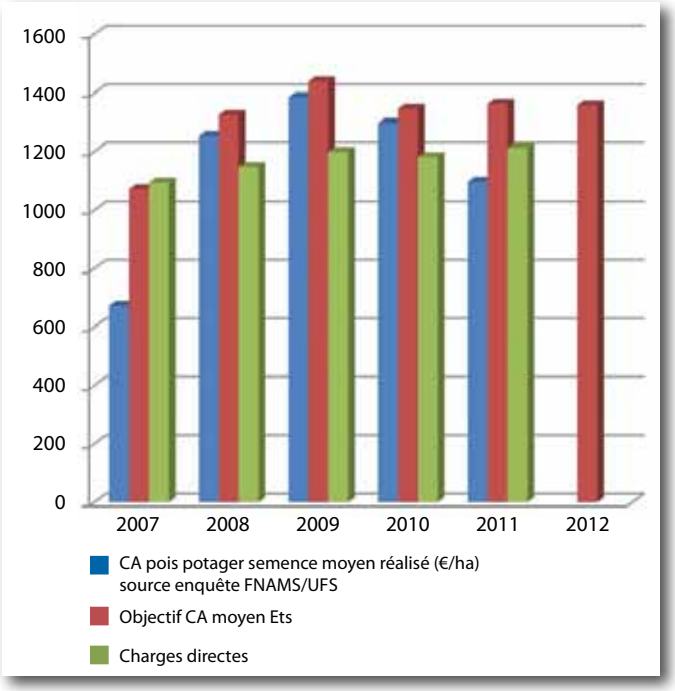

Usages mineurs et orphelins : la FNAMS s'implique

En 2012, les responsables professionnels de la FNAMS continuent à œuvrer pour l'homologation de produits phytosanitaires sur les cultures porte-graine et pour trouver des solutions aux problèmes d'usages orphelins.

Michel Vitu, Vice-président Fourragères de la FNAMS :
« Les dégâts de campagnols des champs ont encore été importants cette année. La lutte est devenue difficile depuis l'interdiction de la chlorophacinone et la FNAMS travaille activement sur ce dossier pour trouver des solutions. Un arrêté interministériel est en préparation et devrait autoriser l'utilisation de la bromadiolone dans des conditions bien spécifiques, couplée à une lutte alternative. Il faut que dans tous les départements, même ceux qui sont peu ou pas encore touchés, les professionnels FNAMS participent à la création de GDON qui couvriront l'ensemble des zones de production de semences. C'est bien une lutte collective qu'il s'agit d'organiser, reposant sur un système d'observation et de comptage des populations, pour lequel il faut rapidement se former.»

Laurent Miché, pilote du groupe interprofessionnel Usages Mineurs :
«Le groupe interprofessionnel Usages Mineurs, animé par la FNAMS, travaille sur les questions d'homologations en cultures porte-graine et participe aux travaux de la commission Usages Orphelins. En 2012, le dossier campagnol nous a fortement mobilisés. De plus, le réexamen de l'homologation du RÉGLONE en 2016 nous préoccupe pour l'avenir. Un travail de fond est également mené en rapport à la directive 1107/2009, sur la reconnaissance mutuelle européenne pour des homologations communes. La participation de tous les acteurs de la filière est très importante pour l'aboutissement de ces travaux.»

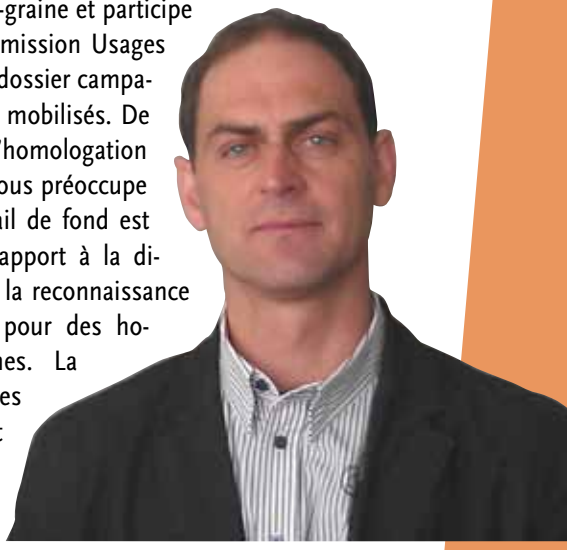

Assurance récolte : le test !

Une expérimentation est en cours dans le cadre d'une convention de partenariat avec PACIFICA afin de tester la faisabilité et la pertinence d'un produit assurance récolte pour les productions de semences potagères, fourragères et betteraves industrielles. Les exploitations situées dans trois zones différentes (28, 81 et 47) et sur trois espèces (carotte, luzerne et betterave industrielle) sont suivies par des experts lors des phases déterminées comme critiques en termes d'impact du climat sur le rendement (et la qualité). Réponse suite à la récolte 2013 !

Août 2012, réunion de lancement du test assurance récolte avec PACIFICA en Eure-et-Loir

Contrats de branche

En 2012, la FNAMS a restitué les résultats de plusieurs contrats de branche lors de réunions :

- Outils de diagnostic, épidémiologie d'*Alternaria dauci* sur carotte porte-graine et méthodes de lutte (partenariat FNAMS, INRA de Bordeaux, Université d'Angers, GEVES, UFS),
- Approche raisonnée de la gestion des adventices en culture de luzerne porte-graine dans la region Centre-Ouest (partenariat FNAMS, ACTA, INRA de Dijon, Arvalis-Institut du Végétal, UFS),
- Production de semences potagères biologiques de qualité (partenariat FNAMS, CIVAM bio 11, GEVES, INRA de Dijon, ACTA),
- Elaboration et maîtrise en culture de la qualité germinative des semences de betteraves (partenariat FNAMS, GEVES, UFS).

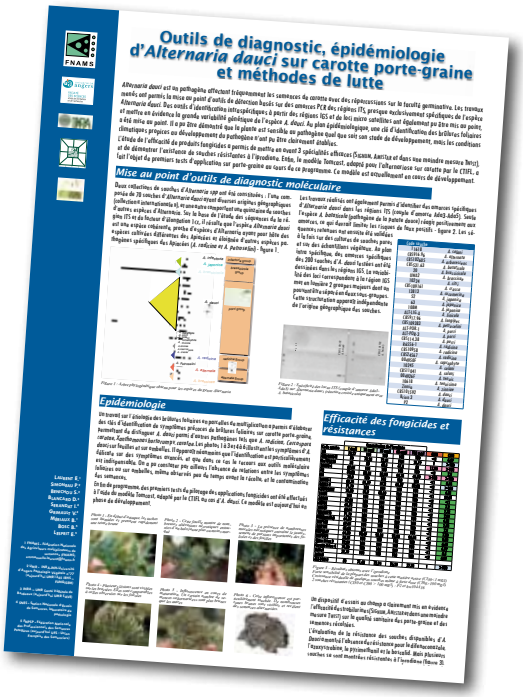
Outils de diagnostic, épidémiologie d'*Alternaria dauci* sur carotte porte-graine et méthodes de lutte

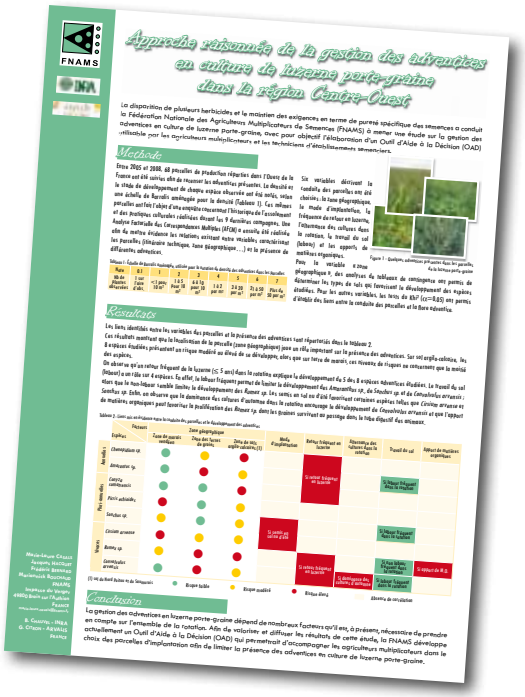
Approche raisonnée de la gestion des adventices en culture de luzerne porte-graine dans la région Centre-Ouest

Les rencontres 2012 franco-algériennes des céréales

France Export Céréales, association visant à promouvoir les céréales françaises sur les marchés d'export, organise chaque année une « rencontre franco-algérienne des céréales ».
Dans ce cadre, la FNAMS était sollicitée en octobre pour présenter l'organisation de la filière française de multiplication de semences de céréales, devant un public d'une centaine de personnes représentant l'ensemble de la filière céréalière algérienne. Les nombreuses questions posées par l'assistance ont permis de faire ressortir l'excellence de notre filière française : dynamisme de la création variétale, efficacité des réseaux d'inscription et de post-inscription, réactivité de la filière de multiplication... Ces atouts contribuent à faire de la France un fournisseur fiable, capable d'assurer un approvisionnement régulier en volume et en produits de qualité.

Communiqués de presse

En 2012, la Fnams a diffusé 5 communiqués de presse destinés à la presse nationale et départementale :

- deux communiqués sur le Congrès d'Orléans et son débat sur la compétitivité de la production de semences française,
- un communiqué suite à l'assemblée générale de l'ESGG (European Seed Growers' Group) dont la Fnams assure le secrétariat,
- un communiqué sur les rémunérations en semences potagères suite à la commission économie de la section potagères du GNIS,
- un communiqué sur le pois potager porte-graine, espèce économiquement difficile.

BULLETIN SEMENCES

Revue bimestrielle

La semence est notre culture !

la revue professionnelle éditée par la FNAMS

Depuis son numéro 1 en 1963, Bulletin Semences est devenu le média de référence de la production de semences. Le magazine est couplé à un espace internet sur le site de la FNAMS, réservé aux abonnés qui y ont accès aux archives des articles parus.
En 2012, 6 numéros sont parus, dont un « spécial région Centre » à l'occasion du congrès de la FNAMS à Orléans, et un « spécial économie » (n°228).
Quelques chiffres illustrent la diversité et l'originalité des informations :

- 38 articles techniques ou sélection
- 23 articles économiques
- 14 articles vie professionnelles
- 9 articles réglementation
- 8 pages de nouveautés phytopharmaceutiques
- 16 pages de préconisations de saison
- 27 pages d'actualités professionnelles

La parole est souvent donnée aux agriculteurs multiplicateurs et autres spécialistes de la production de semences, à travers plus de 30 interviews.

En janvier 2013 est parue la 4e édition du hors-série « Protection des cultures », document technique et réglementaire, désormais incontournable, qui a mobilisé le travail de l'équipe technique FNAMS pour sa rédaction en 2012.
Ce document recense tous les produits phytosanitaires homologués sur les cultures porte-graine en fourragères, betteraves, potagères, florales et PPAMC.

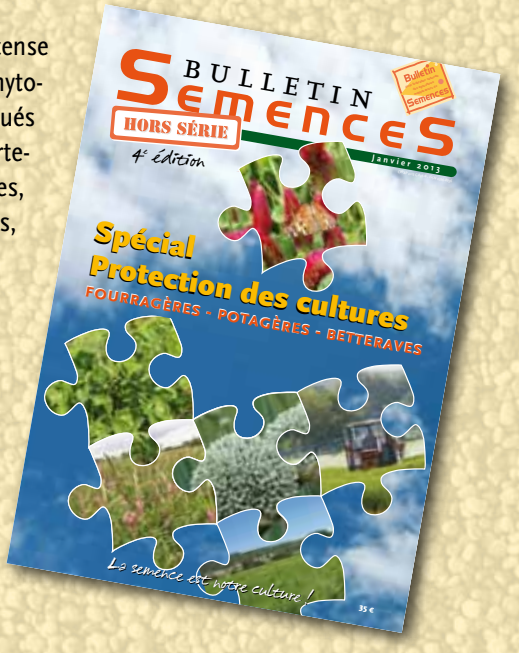

Le site www.fnams.fr

Le site internet de la FNAMS a été mis en ligne en avril 2010 et augmente son taux de visites au fil des années. Il propose un espace public présentant la multiplication de semences, un espace dédié à la revue Bulletin Semences et un espace privé réservé aux responsables professionnels FNAMS.
En 2012, la FNAMS travaille à l'évolution de son site pour proposer plus d'informations techniques sur la multiplication des semences de céréales, protéagineux, fourragères, potagères et betteraves.

Notes techniques pour diffuser l'information

La communication des résultats techniques de la FNAMS passe notamment par l'envoi de notes techniques aux agriculteurs multiplicateurs et techniciens d'établissements. En 2012, 10 notes techniques ont été rédigées sur les sujets suivants :

- Bien récolter les semences de féverole
- Le désherbage du lupin
- Lutte contre les ravageurs de fin de cycle des protéagineux
- La protection fusariose à la floraison
- Eviter les repousses de céréales pour préserver la qualité des lots de semences
- Le désherbage du ray-grass anglais porte-graine
- Graminées porte-graine : du changement pour les régulateurs de croissance
- Trèfle violet porte-graine : lutte contre les apions
- Le haricot porte-graine
- 10 conseils pour réussir le séchage des ombelles d'oignon

Ces notes techniques sont disponibles sur demande à la FNAMS de Brain-sur-l'Authion.

Le bureau

Président

Jean-Noël DHENNIN

Vice-président céréales et Président FNAMS Sud-Est

Bernard ARSAC

Vice-président Fourragères et Président FNAMS Nord-Est

Michel VITU

Vice-président Potagères

Jean-Pierre ALAUX

Vice-président Betteraves

Jean-Marie LAGANIER

Secrétaire

Photo GNIS

Jean-Michel SENGENES

Trésorier

Pierre ROBIN

Président FNAMS Nord-Picardie

Olivier PETIT

Présidente FNAMS Pays-de-Loire - Bretagne

Armelle ROBERT

Président FNAMS Centre

Georges COURSEAU

Président FNAMS Ouest-Océan

Jean-Pierre GIROIRE

Président FNAMS Sud-Ouest

Michel LEYRE

Président AGPM Maïs Semences

Photo Maïz'Europ'

Pierre BLANC

Président ANAMSO

Photo ANAMSO

Laurent BOURDIL

Représentant FNPC

Jean-Michel MORHANGE

Représentant FNPPPT

Photo GNIS

Jean-Charles QUILLET

Président SNAMLIN

Photo GNIS

Jérôme LHEUREUX

Le conseil d'administration

Alaux Jean-Pierre (11)
Arsac Bernard (13)
Barbelanne Bernard (32)
Blanc Pierre (82)
Bourdil Laurent (11)
Colombano Jean-Marc (47)
Cottart Joël (60)
Courseau Georges (36)
Cuypers Pierre (77)
Desrieux Stéphane (26)
Dhennin Jean-Noël (28)
Dupré Jean-Marc (28)
Fallou Eric (28)
Fanost Thierry (78)
du Fretay Thierry (81)
Giroire Jean-Pierre (86)
Jacques François (54)
Jacquet Luc (89)
Laganier Jean-Marie (07)
Lasgleizes Pierre (32)
Leyre Michel (47)
Lheureux Jérôme (76)
Miché Laurent (51)
Minière Vincent (45)
Morhange Jean-Michel (49)
Ozil Olivier (30)
Patteux Ludovic (80)
Petit Olivier (80)
Quillet Jean-Charles (27)
Richard Cyrille (45)
Robert Armelle (49)
Robin Pierre (37)
Sengenes Jean-Michel (47)
de Thézy Henri (62)
Thomas Yvette (17)
Vitu Michel (10)

Les associations adhérentes

AGPM Maïs semences
Président : Pierre Blanc
Directeur Général AGPM : Luc Esprit
21, chemin de Pau
64121 Montardon

ANAMSO
Président : Laurent Bourdil
Directeur Général : Patrick Marie
Domaine du Magneraud
17700 Saint-Pierre-d'Amilly

FNPC
Président : Stéphane Borderieux
Directeur : Olivier Beherec
20, rue Paul Ligneul
72000 Le Mans

FNPPPT
Président : Eric Fallou
Directeur : Bernard Quéré
43-45 rue de Naples
75008 Paris

SNAMLIN
Président : Jérôme Lheureux
15, rue du Louvre - BP 84
75001 Paris

Les représentants de la FNAMS aux sections du GNIS

Section céréales
Arsac Bernard (13)
Bourgeois Thomas (60)
Bourin Thierry (08)
Colombano Jean-Marc (47)
Courseau Georges (36)
de Guillebon de Resnes Ch. (62)
Deon Hervé (10)
Dhennin Jean-Noël (28)
Fournier Xavier (62)
Leyre Michel (47)
Monod Jean-François (11)
Petillon Dominique (28)
Petit Olivier (80)
Robin Pierre (37)
Vitu Michel (10)

Section potagères
Alaux Jean-Pierre (11)
Brule Michael (18)
Chirouze Jacques (26)
Dhennin Jean-Noël (28)
Faucheux Benoit (45)
Fave Gaston (32)
Gaintrand Bernard (84)
Giroire Jean-Pierre (86)
Jameron Thierry (49)
Martineau Dominique (49)
Miniere Vincent (45)
Minodier Pascal (26)
Ombredane Jean-Michel (41)
Peulier Jean-Michel (87)
Richard Cyrille (45)
Supiot Stéphane (49)

Section betteraves
Barbelanne Bernard (32)
Colombano Jean-Marc (47)
Frison Jean-Pierre (04)
Laganier Jean-Marie (07)
Lange Marc (28)
Leyre Michel (47)
Ozil Olivier (30)
Rossi Bruno (47)
Sengenes Jean-Michel (47)

Section Fourragères
Anet Gervais (53)
Bonnet Jean-Marc (28)
Chauffeteau Francis (36)
de Colnet Jérôme (80)
du Fretay Thierry (81)
Lasgleizes Pierre (32)
Lienard Michel (36)
Miche Laurent (51)
de Nazelle Etienne (80)
Plottier Jean-Claude (38)
Rivat Philippe (38)
Thomas Jean-Paul (86)
Vitu Michel (10)

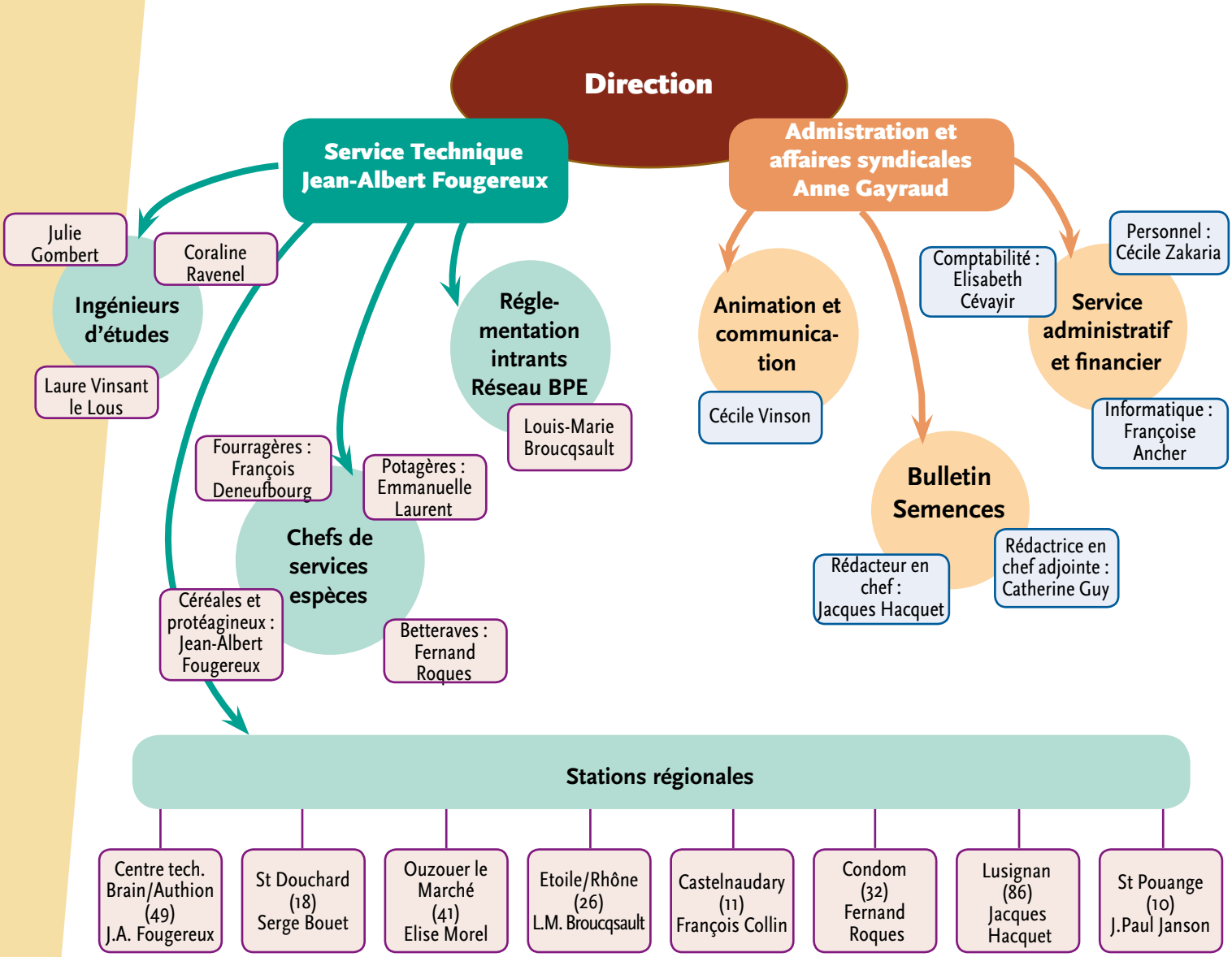

Siège social
74 rue Jean-Jacques Rousseau
75001 Paris

Tél : 01 44 82 73 33 - Fax : 01 44 82 73 40
fnams.paris@fnams.fr

Assistante de direction :
Céline Yon-Méjhad

Centre technique des semences
Impasse du Verger
49800 Brain sur l'Authion

Tél : 02 41 80 91 00 - Fax : 02 41 54 99 49
fnams.brain@fnams.fr

Techniciens d'expérimentation :
Fabien Colombel
Christian Etourneau
Vincent Odeau
Yseult Pateau

Assistantes :
Marie Bomard, Céline Dessomme, Anita Falour, Sylvie Foucron, Marie-Laure Mainguy

Stations régionales

Nord Est
2 bis rue Jeanne d'Arc BP 4017
10013 Troyes Cedex
Tél : 03 25 82 62 29 - Fax : 03 25 73 69 23
Technicien : ***Romain Defforges***

Centre
Maison de l'Agriculture
2701 route de St Doulchard
18230 Saint Douchard
Tél : 02 48 23 04 83 - Fax : 02 48 23 04 85
Technicienne : ***Elodie Gauvin***

Sud Est
Ferme expérimentale
2485 route des Pécolets
26800 Etoile sur Rhône
Tél : 04 75 60 62 74 - Fax : 04 75 59 77 45
Techniciens : ***Olivier Garrigues,***
Fabrice Hoez *(responsable machinisme)*
Assistante : ***Hélène Chatron***

Sud Ouest
Loudes
11400 Castelnaudary Cedex
Tél : 04 68 94 61 57 - Fax : 04 68 94 11 67
Technicien : ***Laurent Boissière***

La Haille
Route de Lectoure
32100 Condom
Tél : 04 62 68 25 39 - Fax : 04 62 68 32 75
Techniciens :
Serge Bador, Bernard Valéna,
Mathieu Villa
Assistante : ***Nelly Sambugaro***

Ouest
Le Chêne - RD 150 - BP 80006
86600 Lusignan
Tél : 05 49 55 60 78 - Fax : 05 49 55 61 00
Technicien : ***Guy Laglaine***
Assistante : ***Françoise Hacquet***

Pour joindre votre interlocuteur :
prenom.nom@fnams.fr

Glossaire

ACTA	Association de Coordination Technique Agricole
ADAPIC	Association de Développement de l'APIculture du Centre
AFPF	Association Française des Productions Fourragères
AGPB	Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales
AGPM	Association Générale des Producteurs de Maïs
ANAMSO	Association Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences Oléagineuses
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
BCAE	Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales
BPE	Bonnes Pratiques d'Expérimentation
CASDAR	Compte d'Affectation Spécial pour le Développement Agricole et Rural
CETIOM	Centre Technique des Oléagineux et du Chanvre Industriel
CGB	Confédération Générale des planteurs de Betteraves
CIPAN	Culture Intermédiaire Piège A Nitrates
CIVAM	Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
COFRAC	Comité français d'accréditation
COMIFER	Comité français d'études et de développement de la fertilisation raisonnée
COPA COGECA	Comité des Organisations Professionnelles Agricoles de l'Union Européenne et COmité GEnéral de la Coopération Agricole de l'Union Européenne
CTIFL	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes
CTPS	Comité Technique Permanent de la Sélection
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation
ESGG	European Seed Growers' Group
FNPC	Fédération Nationale des Producteurs de Chanvre
FNPPPT	Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre
FNSEA	Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FOP	Fédération française des producteurs d'Oléagineux et de Protéagineux
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
GDON	Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles
GEVES	Groupe d'Etude et de contrôle des Variétés et des Semences
GIS GC HP2E	Groupement d'Intérêt Scientifique Grande Culture à Hautes Performances Economiques et Environnementales
GNIS	Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants
GREN	Groupe Régional d'Experts sur les Nitrates
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
ITAB	Institut Technique de l'Agriculture Biologique
ITB	Institut Technique de la Betterave
ITSAP	Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation
PAC	Politique Agricole Commune
PPAMC	Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires
SAMS	Syndicat départemental des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences
SNAMLIN	Syndicat National des Agriculteurs Multiplicateurs de semences de LIN
SNES	Station Nationale d'Essais de Semences
UFS	Union Française des Semenciers
UIPP	Union des Industries de la Protection des Plantes

FNAMS

Fédération
Nationale
des Agriculteurs
Multiplicateurs
de Semences

74 rue Jean-Jacques Rousseau - 75001 Paris
Tél : 01 44 82 73 33 - fax : 01 44 82 73 40
fnams.paris@fnams.fr - www.fnams.fr

Rapport d'activité FNAMS - Photos FNAMS - Juin 2013 - Impression Néotypo